

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
16 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **09/05/2023**

Nombre de conseillers en exercice : **19** Présents : **13** Votants : **17**

Présents : MM. FLORENTY –COUZON –DELORT – GUILLOT C – CASTAING – CHAUSSAT – DELROC – DUBOE – GUILLAUMARD – LISSANDREAU –PERIER– SEAUT – VERGNAUD -

Absents excusés : MM. BIALE – MALARD – DAUDOU – GROS – GUILLOT D – LAVESQUE –

Pouvoir : MALARD Jean-François donne pouvoir à FLORENTY Michel

GROS Isabelle donne pouvoir à DELROC Nathalie

LAVESQUE Guy donne pouvoir à GUILLAUMARD Bernard

GUILLOT Danielle donne pouvoir à VERGNAUD Mireille

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Madame **Mireille VERGNAUD**, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil approuve le procès-verbal du dernier conseil.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la délibération

- 2023.27 Intégration actif de l'ancien SIZI

Le conseil APPROUVE l'ajout.

2023.20 PROGRAMMATION DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du compte rendu de réunion de la commission travaux en date du 26/04/2023 et de la proposition de voies qui nécessite des travaux :

- Rue du 11 juin (depuis carrefour Super U jusqu'à la Périgourdine)
- Finition de la rue Henri Fouillaret
- Trottoir route de la Paille devant chez M. DEYSSARD
- Rue des Primevères
- Route de Ribes
- Rue des écoles

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

DECIDE d'inscrire les voies nommées au marché de travaux de voirie 2023.

CHARGE Monsieur le maire de lancer la procédure de marché à procédure adaptée (MAPA) pour la consultation des entreprises.

2023.21 RAPPORT ACTIVITE SIVOS

Conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire pour l'année 2022.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

2023.22 RAPPORT ACTIVITE SIGF

Conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière pour l'année 2022.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

2023.23 RAPPORT ACTIVITE SICTEU

Conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Collecte de Traitement des Eaux Usées pour l'année 2022.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

2023.24 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC SPANC 2022

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2022, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2023.25 REINTEGRATION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le maire informe le conseil que suite au conseil communautaire du 27 avril 2023, il a été décidé de mettre fin à la mise à disposition de la voirie et de restituer la compétence voirie aux communes. Il fait lecture du procès-verbal.

Les voies restituées sont :

Voie	Départ	Arrivée	Longueur (m)
VC 2	Mussidan	Beaupouyet	4 000
VC 5	RD06089	Les Lèches	5 400
Rue des Mauries	RD 709	Rond-point RD6089	510
Rue du Petit Vacher	RD 709 E1	Mussidan	410
Rue Pasteur	RD 709	Rue Marcel Jamet	350
Rue du Commerce	Rue Marcel Jamet (Lidl)	Rond-point (Briconautes)	420

Total linéaire = 11.09 km

Proposition de réintégrer ces voies pour une valeur de 178 818 €

Les voies partagées ou dédiées à la véloroute voie verte restent de compétence communautaire, elles représentent 7.185 km

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTÉ la restitution des voies ci-dessus.

DEMANDE la réintégration des voies au domaine communal

2023.26 FORMATION PSC1 CCICP

Monsieur le Maire expose que les séances « les gestes qui sauvent » organisées par la CCICP sur 24 communes fin 2022 ont permis de former 370 personnes sur le territoire communautaire. Parmi elles, 128 ont manifesté leur intérêt pour se former davantage et suivre une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). Lors de la conférence des maires du 30 mars dernier, ceux-ci ont proposé de financer les formations à ces bénévoles (certains d'entre eux se sont aussi proposés pour participer aux réflexions du plan de sauvegarde).

La formation coûtant environ 50/60 € par personne, chaque commune a été destinataire du listing de ses volontaires et a pu évaluer ce que cela représente financièrement.

Il a été proposé lors de la conférence des maires, de prendre en charge les frais de formation (50% CCICP et 50% commune), les formations pourraient être payées par la CCICP et celle-ci refacturerait aux communes en fonction des inscrits.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

ACCEPTÉ de participer pour les administrés de la commune

CIRCULATION ECOLE

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que l'allée qui va au portail de l'école élémentaire est un chemin rural et n'a pas de réglementation, il propose de prendre un arrêté de circulation indiquant un sens interdit accès privé école et secours.

2023.27 INTEGRATION ACTIF DE L'ANCIEN SIZI

Monsieur le maire informe le conseil que suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle, la répartition de l'actif n'a pas été effectué. L'ensemble de l'actif se trouve géographiquement sur le territoire de la commune de Saint Médard de Mussidan

N° inventaire	Immobilisation	Observations
50	E 597	Compteur d'eau rond-point Super U
10	E 545	Terrain derrière Point P
12	E 548	Bassin de rétention

24	E 567	Bassin de rétention
30	E 573	Compteur électrique
33	ZI 412	Compteur électrique
35	ZI 457	Trottoir devant DELUGIN rue Marcel Janet
36	ZI 465	Trottoir derrière Intermarché rue Marcel Janet
38	ZI 474	Espace vert derrière chez DUPONTEIL – bord RD6089
39	ZI 500	Trottoir devant pompier – rue Marcel Janet
4	E 533	Espace vert derrière chez DUPONTEIL/EX BESOLI – bord RD6089
42	ZI 513	Espace vert derrière chez DUPONTEIL – bord RD6089
43	ZI 518	Espace vert derrière chez POMPIER – bord RD6089
5	E 535	Espace vert derrière chez INCHAUSPE/BRICONAUTE – bord RD6089
6	E 538	Espace vert derrière chez INCHAUSPE/BRICONAUTE – bord RD6089
7	E 541	Espace vert derrière chez INCHAUSPE/BRICONAUTE – bord RD6089
1506	Photinia	Aménagement paysager abord rond-point Super U + Stade
1508	Plantation	Aménagement paysager abord rond-point Super U + stade
1509	Grille concave	Bassin de rétention
1510	Bassin	Bassin de rétention
2014-1512	Mobilier	Fauteuil secrétariat
2014-1513	Entretien bassin	Bassin de rétention

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

ACCEPTE l'intégration de l'actif de l'ancien SIZI au domaine communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce transfert.

QUESTIONS DIVERSES

CLASSE

Monsieur le Maire rappelle que suite au programme « Ceux qui nous régaleront » mené avec l'école et la cantine, une journée de présentation a été organisée, l'école de St Médard a reçu le prix du « meilleur goût ». Grâce à cette participation l'école sera dotée d'un carré potager.

CASSIOPEA

Madame COUZON informe l'assemblée de l'action menée par Cassiopéa à la salle du Trieur sur le thème de la « Conduite seniors » le 12 mai 2023. Très utile suivi par 20 personnes. La prochaine séance sera le 29 septembre 2023 sur le thème de « la chute on s'en relève ».

PERSONNEL

Monsieur le Maire informe que notre agent Philippe ARDILLER est en arrêt maladie, Monsieur Frédéric LOPEZ a été embauché en remplacement.

De plus le contrat de Laurent DUBREUILH arrive à terme et va être renouvelé pour 6 mois.

VOL ATELIER

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'atelier municipal a été cambriolé dans la nuit du 28 avril 2023. Un certain nombre d'outils ont été subtilisés. Pour pallier à d'éventuelle nouvelle intrusion il faudrait réaliser une étude pour une pose de caméra et une lumière led solaire. Et supprimé la porte de derrière par un mur.

REPAS FÊTE LOCALE

Au programme :

- Le vendredi 09/06 soir : repas sardine – moules confectionnés par les St Médard de Deux Sèvres
- Le samedi 09/06 midi : repas offert à la population avec salades, rôti, chips, fromage, tartelette avec kir cassis en apéro. Chacun amène ses couverts. Fait dans et autour de la salle des fêtes suivant la météo.
- Émilie et Ghislaine propose de faire un jeu de piste pour les enfants le samedi matin et le dimanche matin de présenter le géocaching, dont le principe est de trouver des caches et des petits présents. Mme Couzon propose de faire un petit stock d'objet à l'entête de la commune.

BULLETIN MUNICIPAL

Mme DELORT Fabienne informe que le bulletin sera fait sur la nouvelle photocopieuse de la mairie, donc le format sera différent. Il sera distribué avant la fête.

DICTIONNAIRE

Madame COUZON Ghislaine informe que les dictionnaires seront distribués comme chaque année aux élèves de CM2 qui passent en 6^{ème}. Monsieur le Maire accompagné de Mme Marina PIEYRE fera la distribution le 4 juillet 2023.

GYM SENIORS

Mme COUZON informe le conseil qu'une nouvelle section de l'amicale laïque de gym seniors pourrait voir le jour pour la rentrée de septembre avec une bénévole de Saint Martin l'Astier, une vingtaine de licenciées seraient intéressées.

CHEMIN RURAUX

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un texte vient de sortir pour répertorier les chemins ruraux pour exploiter. Une réunion va être programmer avec Claude REY de l'union des maires pour connaître la procédure.

PIQUET LACOUVE

Monsieur le Maire informe que les piquets LACOUVE vont s'implanter secteur Bassy au niveau du carrefour. Une étude est en cours pour la réalisation du projet et connaître la procédure pour le classement du terrain.

CEREMONIE 11 JUIN 1944

Remise gerbe au cimetière le dimanche 11 juin 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h53.

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
FLORENTY		DUBOË	
MALARD	<i>Excusé</i>	GROS	<i>Excusée</i>
COUZON		GUILLAUMARD	
BIALE	<i>Excusé</i>	GUILLOT D	<i>Excusée</i>
DELORT		LAVESQUE	<i>Excusé</i>
GUILLOT C		LISSANDREAU	
CASTAING		PERIER	
CHAUSSAT		SEAUT	
DAUDOU	<i>Excusée</i>	VERGNAUD	
DELROC			